

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 30 Septembre 2024

L' an 2024 et le 30 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de MAROIS Isabelle Maire

Présents : Mme MAROIS Isabelle, Maire, Mmes : BOURGOIN Chantal, GALERNE Sylvie, TUPENOT Marie Astride, VINCENOT Béatrice, MM : BEAUVALET Jean-Philippe, BOULANGER Jean-Claude, DETROIT Daniel, DUFOUR Jean-Michel

Excusée ayant donné procuration : Mme VANNIER Annick à M. BOULANGER Jean-Claude

Excusé : M. PATY Gérard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 13/09/2024 **Date d'affichage** : 13/09/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret le : 07/10/2024

et publication ou notification du : 07/10/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. BOULANGER Jean-Claude

Objet(s) des délibérations

- D_2024_039 - Durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée au département du Loiret dans le cadre du déploiement de la FIBRE OPTIQUE -

DM n° 1 - Amortissement des travaux de déploiement du réseau FIBRE OPTIQUE -

DM n° 2 - Ajustement du BP selon les subventions notifiées -

Convention avec le SMVN Syndicat Mixte de la Vallée du Nan - entretien des grilles et manipulation des vannes -

Le précédent compte rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

- D 2024 039 Durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée au département du Loiret dans le cadre du déploiement de la FIBRE OPTIQUE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Vu la nomenclature M 57

Vu les dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT "pour les communes de moins de 3500 habitants, seules les dépenses d'équipement versées sont obligatoires"

il convient donc d'amortir les subventions d'équipement versées imputées au 204 sur une durée maximale de 15 ans dès le 1er janvier de l'année qui suit la dépense.

Vu le mandat n 251 bordereau n 69 de l'exercice 2023 du montant de 10 042 € imputé au 204183, correspondant au coût à charge de la commune de BOUGY LEZ NEUVILLE de 15 % du coût des travaux de génie civil souterrain (5.70 € / metre linéaire) pour enfouir 1 762 ml de réseau FITTH FIBRE OPTIQUE.

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, après en avoir délibéré,

DEFINIT la durée d'amortissement des dépenses imputées au 204 à 5 ans,

CHARGE Mme le Maire de proposer une Décision Modificative de crédits,

CHARGE Mme le Maire de passer les écritures comptables sur les exercices 2024-2025-2026-2027 et 2028.
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Un courrier à l'attention du Président du Département du Loiret a été envoyé pour signaler les cas des personnes encore non éligibles ou non raccordables au réseau fibre.

Par ailleurs , le réseau fibre est en cours de démantèlement. La commune de Bougy fait partie du lot n 4.
fermeture programmée du service commercial décembre 2025
fermeture technique du réseau cuivre programmée decembre 2027

DM n° 1 - Amortissement des travaux de déploiement du réseau FIBRE OPTIQUE

Madame le Maire de la Commune de Bougy lez Neuville,

Vu le budget Primitif 2024,

Vu le mandat n° 251 Bordereau N 69 Exercice 2023 du montant de 10 042 € imputé au 204183 correspondant au cout à la charge de la commune de BOUGY LEZ NEUVILLE d'enfouissement du réseau FITTH FIBRE OPTIQUE,

Vu la durée d'amortissement définit ce jour fixée à 5 ans,

Il convient de procéder à un ajustement de crédits,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de modifier les crédits alloués du BP 2024, afin de procéder aux écritures comptables comme il se doit, comme suit:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

AMORTISSEMENT 204 RESEAU FIBRE

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-881 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0,00 €	2 009,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 009,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8558 : Autres contributions obligatoires	2 009,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 009,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 009,00 €	2 009,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-2804183 : Amort. subv.org.publics divers-Projets infrastr.intérêt national	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 009,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 009,00 €
D-204183 : Subv.org.publics divers-Projets infrastructures intérêt national	0,00 €	2 009,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	2 009,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	2 009,00 €	0,00 €	2 009,00 €
Total Général		2 009,00 €		2 009,00 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

DM n ° 2 - Ajustement du BP selon les subventions notifiées

Madame le Maire de la Commune de Bougy lez Neuville,

Vu le budget Primitif 2024,

Vu les notifications des accords de subventions obtenues en 2024,

Il convient de procéder à un ajustement de crédits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de modifier les crédits alloués du BP 2024, afin de tenir compte des refus et des notifications des subventions obtenues, comme suit:

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6558 : Autres contributions obligatoires	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73143 : Redevance des mines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	700,00 €	4 700,00 €	0,00 €	4 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
R-13461-CIMETIERE : CIMETIERE	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
R-13461-DEFENSE INCENDIE : INCENDIE	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €
D-2131-CIMETIERE : CIMETIERE	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €	0,00 €	14 000,00 €	4 000,00 €
Total Général		-6 000,00 €		-6 000,00 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Convention avec le SMVN Syndicat Mixte de la Vallée du Nan - entretien des grilles et manipulation des vannes des retenues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le statut du Syndicat Mixte de la Vallée du Nan,

Vu le renouvellement du bureau du syndicat et l'arrêt des tâches réalisées bénévolement par ses membres,

Vu l'absence d'effectif du personnel au Syndicat Mixte de la Vallée du Nan,

Vu les épisodes pluvieux de plus en plus rapides et intenses, et les risques d'inondation,

Vu la nécessité de nettoyer très régulièrement les grilles du Nan et de manipuler les vannes des retenues d'eau, pour s'assurer du bon écoulement de l'eau

Vu la proposition de convention faite par le SMVN aux communes adhérentes de la CCF et de la CCBL,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE de conventionner

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, après en avoir délibéré,

Accepte de passer convention avec le SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU NAN,
Autorise Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer dite convention,
Charge Mme le Maire de missionner régulièrement notre prestataire pour procéder au nettoyage des grilles situées :

- A la Grille à BOUGY LEZ NEUVILLE située 2.03067 est / 48.03425 nord
- au Pont au lac à BOUGY LEZ NEUVILLE située 2.02288 est / 48.03994 nord
- à l'étang de La Baraterie à BOUGY LEZ NEUVILLE située sous le pont passerelle

et effectuer les manipulations des vannes de tenues d'eau situées sur le territoire de BOUGY LEZ NEUVILLE.

Charge Mme le Maire de transmettre à M le Président du SMVN notre accord de convention
Charge Mme le Maire de valider auprès de M le Président du SMVN sa validation des interventions afin d'émettre un titre correspondant au remboursement des charges du personnel.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

TRAVAUX ELECTRIQUE

Des travaux de maintenance lourde auront lieu sur notre commune du 4 au 11 octobre sur le réseau ENEDIS.

TAILLE DES ARBRES EN LIMITE DE PROPRIETE

Les courriers vont être envoyés aux personnes dont la végétation dépasse de leur propriété et apporte un manque de visibilité pour la circulation routière.

SECURITE ROUTIERE

Il est demandé la pose d'un miroir de sécurité routière sur la place des marronniers.
La demande a été entendue.

Un arasement des bas cotés de la route est également demandé route des vallées d'Orléans afin de faciliter l'écoulement de l'eau pluviale sur les bas cotés.

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 07/10/2024

Le Maire
Isabelle MAROIS

Secrétaire de séance
M. BOULANGER Jean-Claude

